

<https://www.leshogues27.fr/declaration-de-manifestation/>

Déclaration de manifestation

Toute occupation de l'espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

Contact

Mairie des Hogues

5 place de l'église 27910 - LES HOGUES Horaires d'ouverture du secrétariat :
[02 32 49 10 14](tel:0232491014) [Contacter par mail](#)